

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II. Numéro de l'enregistrement international: 1183208
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): MJ-Trans GmbH
IV. Reproduction de la marque: 
V. Protection pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii): Cl. 01: "Mastics pour carrosseries." Cl. 17: "Bandes adhésives autres que pour la médecine, la papeterie ou le ménage; rubans auto-adhésifs, autres que pour la médecine, la papeterie ou le ménage."
<i>Vbis.</i> Les éléments suivants de la marque ne sont pas protégeables: AUTO, SYSTEM.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



Directrice générale par intérim

Mme. Liubov Kiriy

VII. Date: **02/07/2015**